

# Enquête sur les prix des pommes de terre



**CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI**  
 Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la *Loi sur la statistique*, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in english, please check

ER	005		1
P	005		4
R	005		2
AC	005		3

Exploite toujours - produit des pommes de terre	004		99
Exploite toujours - ne produit pas de pommes de terre	004		98
N'exploite plus	004		13
Changement d'exploitant	004		12
Aucune vente ce mois-ci	003		1
Aucune vente jusqu'au mois de			

*Si les renseignements ci-dessus sont incorrects ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.*

**FRM**

Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)

Nom de famille  Ind. rég.  Téléphone

**OP 1**  Prénom usuel et initiales  Téléphone cellulaire

**ADR** R.R.  Case postale  Numéro et nom de la rue

Code postal  Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)

**COU**  Courriel (s'il y a lieu)

**OP 2**  Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)  Ind. rég.  Téléphone

**OP 3**  Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)  Ind. rég.  Téléphone

**CORP**  Nom de la société par actions (s'il y a lieu)  Ind. rég.  Téléphone

CONTRÔLE DES APPELS			CONTRÔLE DES APPELS		
DATE	HEURE	RÉSULTAT	DATE	HEURE	RÉSULTAT

## Enquête sur les prix des pommes de terre

La présente enquête a pour but de recueillir des renseignements précis et récents sur les prix à la ferme des pommes de terre. Ces prix sont utilisés pour calculer les recettes monétaires agricoles, pour négocier des accords commerciaux internationaux, pour formuler des politiques de stabilisation du revenu et pour aider les agriculteurs à prendre des décisions de gestion éclairées.

### Quel est le prix moyen que vous avez obtenu pour les pommes de terre que vous avez vendu le mois précédent?

- S'il vous plaît, rapporter le prix reçu net de toutes déductions ou récompenses.
- Ne rapportez pas le prix obtenu pour des pommes de terre achetées pour la revente.
- Veuillez inscrire un prix moyen qui tient compte de toutes les catégories.

Note à l'interviewer : Si vous effectuez vos appels la première semaine du mois de janvier, par exemple, nous recherchons le prix reçu par l'exploitant pour les pommes de terre vendues en décembre. Si l'exploitant rapporte une unité de mesure qui n'est pas indiquée, veuillez le noter dans "autre". En plus, tentez de déterminer le poids de cette mesure. S.V.P., expliquez tout prix irrégulier dans la section destinée aux commentaires.

unité de mesure	de table	de semence	de transformation sous contrat	de transformation sans contrat
tonne métrique (longue - 2205 livres)				
\$ par 100 livres				
tonne impériale (courte - 2000 livres)				
\$ / baril (165 livres)				
¢ / livre				
¢ / kilogramme				
Autre s.v.p. spécifier _____				

### COMMENTAIRES :


## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

### Ententes de partage de données

RÉSIDENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DU QUÉBEC, DE L'ONTARIO, DU MANITOBA, DE LA SASKATCHEWAN, DE L'ALBERTA ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :

Afin d'éviter tout dédoublement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu une entente de partage de renseignements avec votre organisme statistique provincial en vertu de l'**article 11** de la *Loi sur la statistique*. Votre organisme provincial possède les lois qui contiennent les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* pour protéger vos renseignements. Vos données devront être gardées confidentielles et être utilisées qu'à des fins statistiques.

*NOTE AUX INTERVIEWEURS : Comme ces organismes statistiques possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes renseignements, on ne demande pas le consentement des exploitations agricoles et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage de leurs données.*

RÉSIDENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DE L'ONTARIO, DU MANITOBA ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :

Une entente a aussi été conclue en vertu de l'**article 12** de la *Loi sur la statistique* avec le ministère de l'Agriculture et Aquaculture du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, le Manitoba Department of Agriculture, Food and Rural Initiatives et le British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Êtes-vous d'accord pour partager vos informations avec l'organisme de votre province?

Oui

Non

RÉSIDENT ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD :

Afin d'éviter tout dédoublement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu une entente de partage de renseignements avec votre organisme statistique provincial en vertu de l'**article 12** de la *Loi sur la statistique*. Votre organisme provincial doit protéger vos renseignements et les utiliser qu'à des fins statistiques.

Êtes-vous d'accord pour partager vos informations avec l'agence statistique de l'Île-du-Prince-Édouard?

Oui

Non

### Divulgarion des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

La transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.